

**Arrêté du 30 mai 2005 portant nomination
au comité d'action sociale de l'environnement**

NOR : *DEVG0540223A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu l'arrêté du 6 septembre 1993 portant création du comité d'action sociale de l'environnement et fixant son organisation ;
Vu l'arrêté du 21 avril 2005 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité social de l'environnement ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Titulaires

La chargée de la sous-direction des ressources humaines, vice-présidente ;
La chef du bureau des synthèses, de l'action sociale et du budget de personnel ;
La secrétaire générale de la direction générale de l'administration ;
Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement « Provence - Alpes - Côte d'Azur » ;
La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Poitou-Charentes » ;
La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Limousin » ;
L'assistante de service sociale affectée à l'administration centrale du ministère de l'écologie et du développement durable.

Suppléants

L'adjoint au secrétaire général de la direction générale de l'administration ;
Le chef du bureau des affaires générales de la direction de la nature et des paysages ;
La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Nord - Pas-de-Calais » ;
Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement « Rhône-Alpes » ;
Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement « Bretagne ».

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Titulaires

Au titre du syndicat national de l'environnement SNE-FSU :
Mme Lallemand (Claudie) ;
M. Robert (André) ;
M. Ciulkiewicz (Jean-Luc).
Au titre de FO :
Mme Pioline (Martine) ;
M. Lavalard (Jean-Luc).
Au titre de la CGT :
Mme Lakhdar (Yasmina) ;
Mme Gruttke (Mérianne).
Au titre de la CFDT :
Mme Brunet-Ferrandiz (Elisabeth).

Suppléants

Au titre du syndicat national de l'environnement SNE-FSU :
Mme Peeters (Valérie) ;
M. Villain (Joël) ;
Mme Biguet (Jocelyne).
Au titre de FO :
M. Allalou (Michel) ;

Mme Gregorutti (Monique).
Au titre de la CFDT :
Mme Weksteen (Dominique).

Article 3

Les arrêtés des 25 février 2002 et 25 juin 2002 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement des représentants du personnel de l'administration et du personnel sont abrogés.

Article 4

Le directeur général de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 30 mai 2005.

Pour le ministre et par délégation :
*le directeur général de
l'administration,*
E. Rébeillé-Borgella